



REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

DIRECTEION NATIONALE DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS PUBLICS
(DNEHPP) ET PRIVES EN PARTENARIAT AVEC EXPERTISE France (EF)

**APPUI A L'ELABORATION DES PROJETS D'ETABLISSEMENTS
HOSPITALIERS DES HÔPITAUX DE LA ZONE D'INTERVENTION DU
PROJET/EXPERTISE FRANCE**

Termes de référence

Expertise technique Nationale à court terme

**Mission d'appui à l'élaboration des Projets d'Etablissements Hospitaliers (PEH)
en Guinée**

Référence : Consultants Nationaux

Domaine : Santé / Renforcement des systèmes de santé / Gouvernance

Intitulé du poste : 3 Experts Nationaux court terme

Pays : République de Guinée

Durée de la mission : 45 jours, en différentes phases

1. **Phase 1**: Reunion de cadrage/orientations des consultants & revues documentaires
2. **Phase 2**: Atelier orientation des Directeurs des hôpitaux sur l'élaboration du PEH /zone
3. **Phase 3**: Suivi des directeurs sur le processus d'élaboration de leur PEH
4. **Phase 4**: Consolidation & validation des PEH

I. CONTEXTE

a. Présentation d'Expertise France

Expertise France est l'agence publique de la coopération technique internationale. L'agence intervient autour de quatre axes prioritaires :



- Gouvernance démocratique, économique et financière ;
- Stabilité des pays en situation de crise / post-crise et sécurité ;
- Lutte contre le dérèglement climatique et développement urbain durable ;
- Renforcement des systèmes de santé, protection sociale et emploi.

Avec un volume d'activité de 191 millions d'euros, plus de 500 projets en portefeuille dans 100 pays et 63 000 jours d'expertise délivrés par an, Expertise France inscrit son action dans le cadre de la politique de solidarité, d'influence et de diplomatie économique de la France.

b. Intervention d'Expertise France en Guinée

L'Agence Expertise France est présente en Guinée depuis 2015 dans le secteur de la santé. L'Agence a mis en œuvre un portefeuille de projets post-Ebola sur fonds français et européens, en faveur de la sécurité sanitaire internationale (lutte contre les maladies à potentiel épidémique, prévention et contrôle des infections en milieu hospitalier, renforcement des capacités des laboratoires).

L'ensemble des activités Santé développé par EF en Guinée s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de santé et du plan national de développement sanitaire guinéen. Par ailleurs, EF répond également aux priorités de la feuille de route politique du Ministère de la santé, qui définit 5 axes : la santé communautaire, la réorganisation des urgences hospitalières, la lutte contre les épidémies et la préparation à la gestion des crises.

Si le RSS et la sécurité sanitaire ont constitué le plus gros portefeuille d'activités des dernières années du DEPSAN en Guinée, un ré - équilibrage est à l'œuvre avec le projet PASA2 dont les deux objectifs spécifiques confiés à EF ciblent la gouvernance financière et les infrastructures sanitaires.

Aujourd'hui complété par le projet « Appui à la maîtrise du risque infectieux dans les établissements de soins » (PCI), projet d'une durée de trois ans, sur un financement de l'AFD de sept millions d'euros.

c. Projet PCI

Le projet PCI Guinée est un projet d'appui à la maîtrise du risque infectieux dans les établissements de soin en Guinée. Il est financé par l'AFD (Agence Française de Développement) et mis en œuvre par Expertise France. IL vise le renforcement de l'efficacité des soins par une action transversale portant sur la prévention et le contrôle des infections, gage d'amélioration de la qualité des soins qui permettra en outre de restaurer la confiance dans le système de santé. L'action mobilise les différentes parties prenantes d'une bonne gouvernance santé : professionnels, usagers, chercheurs et décideurs. Ce projet, en lien avec le Ministère de la santé, vise également à assurer la présence des conditions nécessaires à la PCI en veillant à la qualité et l'efficacité des actions de formation menées, avec la fourniture de petits matériels et la rénovation de certains équipements indispensables à la pratique de



l'hygiène lors des soins, en soutenant la mobilisation de la société civile, la communication sur la PCI en direction des usagers en privilégiant le genre, ainsi que les capacités du ministère de la Santé. Il s'agira également de proposer des solutions pérennes quant à la disponibilité des solutés hydro alcooliques.

Les zones d'intervention couvertes par le projet touchent trois régions, la Guinée forestière, la haute Guinée et la capitale Conakry, avec un total de 20 structures de santé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de santé, il existe une politique hospitalière qui a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population par le développement d'actions complémentaires aux structures de soins de santé de base. De façon plus spécifique, la politique hospitalière vise à : restaurer l'état de santé de la population, réduire la mortalité maternelle et infantile et réduire les invalidités et handicaps liés à l'altération de la santé des populations.

Les axes stratégiques de la politique hospitalière sont :

- Le renforcement du cadre institutionnel des établissements hospitaliers publics ;
- L'amélioration de la couverture géographique et de l'utilisation des services ;
- L'amélioration de la qualité des soins et des services ;
- Le développement des ressources humaines ;
- La promotion et le développement de la recherche essentielle en santé.
- L'amélioration du financement des établissements hospitaliers ;

Dans le premier axe, à savoir le renforcement du cadre institutionnel qui vise à créer un environnement juridique favorisant le développement des hôpitaux et à améliorer la capacité de gestion des différents acteurs intervenant en leur sein, il est inscrit l'institutionnalisation du Projet d'Etablissement comme un outil de planification pour chaque hôpital ;

Pour répondre à cette vision stratégique du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique à travers la Direction Nationale des Etablissements Hospitaliers publics et Privés, nous sollicitons une assistance technique et financière de l'AFD à travers Expertise France pour appuyer les hôpitaux qui ne disposent pas de PEH ne disposent pas de PEH actualisé, ceci permettra de renforcer la gouvernance hospitalière et de mettre la qualité des soins et la sécurité des patients au cœur des interventions.

Le Projet d'Etablissement Hospitalier est un outil de planification sur le moyen terme qui repose sur :

- Une démarche globale et participative de l'ensemble des services de l'hôpital
- Un sens partagé, connu de tous ses membres et adapté aux caractéristiques de son environnement
- Un choix d'objectifs pertinents et d'actions, visant à orienter de manière déterminante et pour le moyen terme, les activités et le fonctionnement de l'établissement.



- Une facilitation de la programmation des principales activités opérationnelles à réaliser par l'établissement.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de la mission de consultation est d'élaborer les projets d'établissements hospitaliers 2024-2028 de quarante-cinq (45) hôpitaux du pays, en ayant à l'esprit les impératifs suivants :

1. Utiliser le plan national de développement sanitaire 2015-2024, les objectifs de la réforme hospitalière et les missions des hôpitaux comme bases stratégiques d'orientation ;
2. Se référer au plan stratégique de la DNEHPP et des différents contrats programmes des hôpitaux ;
3. Faire de l'amélioration continue de la qualité des prestations le fil conducteur des activités à planifier ;
4. Tenir compte de l'efficience dans le contexte de rareté des ressources.

III. DESCRIPTION DES TACHES DU CONSULTANT

Les tâches du consultant sont décrites ci-après pour chaque établissement :

1. Tenir une réunion de cadrage et d'orientation avec l'équipe du Ministère de la santé et le partenaire ;
2. Consulter toute la documentation sur chaque hôpital afin de s'imprégner de ses réalités structurelles et fonctionnelles ;
3. Analyser l'environnement externe y compris les différentes parties prenantes aux activités de l'hôpital et la concurrence ;
4. Réaliser une enquête d'image auprès des usagers actuels de l'établissement ;
5. Analyser l'environnement interne de l'établissement y compris les prestations et l'enquête auprès du personnel et des instances de gestion et de consultation ;
6. Réaliser le diagnostic de l'établissement en termes de forces, faibles, opportunités, menaces et contraintes ainsi que le diagnostic social ;
7. Proposer les principaux choix stratégiques à traiter durant l'atelier de planification stratégique en termes de :
 - 7.1. Projet médical ;
 - 7.2. Projet de soins paramédicaux ;
 - 7.3. Projet de management ;
 - 7.4. Projet technique et de système d'information ;
 - 7.5. Projet d'investissement global ;
 - 7.6. Projet d'équipement et de maintenance.
8. Préparer et animer l'atelier de planification stratégique (positionnement compétitif des centres d'activités, la position compétitive de l'hôpital) avec une implication de l'ensemble du personnel en collaboration avec la direction de l'hôpital ;
9. Rédiger le projet d'établissement budgétisé, recueillir les avis et commentaires du comité médical consultatif ainsi que des équipes cadres des districts et de la région et finaliser le document ;



10. Assister la Direction de l'hôpital dans la présentation du projet d'établissement aux parties prenantes pour sa validation ;

Les objectifs de l'atelier de planification stratégique sont les suivants :

1. Définir la vision de l'hôpital
2. Formuler les objectifs à moyen terme de l'établissement
3. Définir les grands axes d'intervention et les stratégies de mise en œuvre du plan par sous-composante du projet d'établissement
4. Développer un échéancier de mise en œuvre de ces stratégies et d'interventions
5. Budgétiser les projets d'établissements hospitaliers
6. Définir un cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique
7. Accompagnement de la Direction Nationale des Etablissements Hospitaliers Publics Privés dans la rédaction des Projets d'établissement hospitaliers.

IV. ZONES DE CONSULTATION

La consultance concernera trois zones :

Zone 1 : Régions de Conakry & Boké & Kindia

Zone 2 : Régions Mamou & Labé

Zone 3 : Régions Kankan & Faranah & N'Nzérékoré

V. EXIGENCES DU POSTE/PROFIL DES CONSULTANTS

Qualification et expertise.

- Les Consultants qui ne disposent pas de leurs propres cabinets devront se faire porter par un cabinet pour pouvoir émettre des factures.
- Les consultants devront disposer d'une expérience d'au moins dix (10) ans en gestion hospitalière ou du système de santé au niveau stratégique et/ou opérationnel.
- La connaissance approfondie du système de santé guinéen (système de soins est un bonus) et des systèmes de santé dans la zone Afrique de l'Ouest.
- La connaissance des enjeux autour du RSS et SSI

Ils doivent disposer en outre de bonnes capacités :

- Rédactionnelle et d'analyse ;
- De travail en équipe ;
- De communication orale ;
- Maîtrise des outils informatiques Word, Excel et Powerpoint

Une expérience de travail dans l'élaboration des projets d'établissements hospitaliers dans le contexte africain en général et guinéen en particulier est un atout.

VI. LIVRABLES

- Le rapport d'analyse situationnelle comprenant les résultats de l'analyse des environnements externe et interne ;
- Le diagnostic de la situation, les propositions d'orientations stratégiques avec les thèmes majeurs à traiter durant l'atelier ;



- L'agenda des ateliers ;
- Le rapport provisoire de l'activité ;
- Les quarante-cinq (45) projets d'établissements hospitaliers finalisés et validés ;
- Le rapport final de l'activité.

VII. DOCUMENTS À FOURNIR PAR L'EXPERT

- CV
- Lettre de motivation
- Offre technique incluant les méthodologies d'évaluation utilisées en précisant les outils d'évaluation, un programme de travail et un chronogramme
- Offre financière détaillée
- Références correspondant aux évaluations déjà réalisées
- Disponibilité.

VIII. DATES DE MISSION

Les consultants doivent pouvoir démarrer la mission de préférence à partir du **15 Mai 2024**

IX. BUDGET ET REMUNERATION

L'offre financière détaillée sera revue et analysée sur la base des grilles de rémunération d'Expertise France, qui se réserve le droit de négocier le montant.

La rémunération sera basée sur la soumission et acceptation des livrables sur la base des critères explications ci-dessus, ainsi que sur le nombre de jours travaillés avec fourniture des pièces justificatives correspondantes (dont feuilles de temps, factures et justificatifs des frais de voyage).

X. SUPERVISION DU CONSULTANT

Les Consultant seront sous la supervision technique de l'équipe d'expertise France et de la Direction Nationale des Etablissement Hospitaliers Publics et Privés (DNEHPP).

XI. DATE LIMITE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

Le 30 Avril 2024